



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : www.snptri-cgt.fr

PARIS, le 15 FEVRIER 2012

FUSION DES CORPS : LES CHOSES S'ACCÉLÈRENT

Lors d'une réunion au ministère le 26 janvier dernier, la DRH a présenté le dernier projet portant statut du corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable (TSDD) avant passage au CTM du 14 février. Les organisations syndicales ont boycotté ce CTM, le dossier est à nouveau à l'ordre du jour du CTM du 23 février.

La mise en œuvre de la réforme sera effective au 1^{er} juillet 2012.

Il n'y avait pas eu de réunion depuis celle du 30 juin 2011. Suite à l'action des personnels d'exploitation, CTRL des TPE et CTRL des AM du 15 juin 2011, les réunions des 15 et 30 juin 2011 avaient permis quelques petites avancées. Suite aux différentes observations, le MEDDTL devait présenter le projet à la DGAFP. Des questions étaient en suspend pour lesquelles les réponses sont les suivantes :

LE RECRUTEMENT

Le recrutement au niveau du 2^{ème} grade se fera à BAC+2 uniquement. Il n'y aura pas de recrutement ni au 1^{er} grade, ni au 2^{ème} grade, avec le BAC.

La CGT demande qu'il y ait un recrutement avec le BAC dans le futur corps des TSDD.

Elle dénonce cette décision arbitraire qui pénalise :

- les citoyens détenteurs du BAC qui ne pourront plus entrer dans ce corps de la catégorie B,
- les agents pour qui le 1^{er} grade du corps devient du C+. Ceux qui y accéderont ne pourront jamais atteindre le 3^{ème} niveau en fin de carrière.

LA PROMOTION INTERNE

L'administration n'a pas changé son projet et reste sourde à la demande de la CGT d'un examen exceptionnel permettant un accès massif de chefs d'équipe d'exploitation et de syndics de gens de mer dans le 1^{er} grade du corps. Pour la promotion interne de la catégorie C vers la catégorie B, la clause de sauvegarde validée en interministériel est de 1,5/an sur 2 ans. C'est insatisfaisant car cela conduirait, pour l'accès au 1^{er} grade, à promouvoir 24 agents par l'examen professionnel et 48 par la liste d'aptitude, pour l'accès direct au 2^{ème} grade 60 agents par l'examen professionnel. Le recrutement au deuxième grade serait de l'ordre de 200. Peau de chagrin pour un corps de près de 13 000 agents : 1^{er} grade : 1703, 2^{ème} grade : 5571, 3^{ème} grade : 5535. De quoi être inquiets sur l'avenir de ce futur corps !

RECLASSEMENT DANS LE N.E.S.

Là aussi, l'administration n'a pas changé son projet et maintient un reclassement discriminatoire pour les Contrôleurs des TPE. L'injustice est accentuée par un régime indemnitaire qui divise. Ainsi, les Contrôleurs des TPE seront reclassés à grade égal alors que les TSE seront reclassés dans de meilleures conditions, alors que nous sommes sur des postes de responsabilités équivalentes, voire les mêmes postes. Cette réforme va pénaliser les Contrôleurs du 1^{er} grade et 2^{ème} grade d'une manière inadmissible en ne les reclassant pas au grade supérieur, pour les Contrôleurs du 3^{ème} grade la discrimination se fait sur l'échelon de reclassement.

ACCÈS A LA CATÉGORIE A

L'emploi fonctionnel est supprimé pour les TSE qui en bénéficiaient.

Possibilité de conserver à titre personnel l'indice et les avantages indemnitaires (ISS, PSR) liés à l'«emploi fonctionnel» pour ceux qui en bénéficient.

Les possibilités d'accéder à la catégorie A ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels, notamment au regard des 800 techniciens détachés dans l'emploi fonctionnel. L'administration reste sur sa proposition d'un concours exceptionnel, pour environ 250 agents, ouvert à tous les agents du 3^{ème} grade (5500 environ) !

La CGT n'a pas voté le NES, elle rappelle son désaccord.

Ce NES est loin de donner satisfaction aux légitimes revendications salariales des personnels. Ce NES traite les agents d'une manière très inégalitaire, puisque pour certains le gain indiciaire est nul. Avec le NES, le pied de corps est à 3% du SMIC (en 1986 il était à 26% du SMIC). Le reclassement discriminatoire des emplois fonctionnels rétrogradés et des corps des CTRL est ressenti comme une injustice flagrante. De plus, l'architecture du NES va provoquer des blocages dans les déroulements de carrière.

Les décrets sont parus en novembre 2009 pour une application à tous les corps de B avant le 31 décembre 2011.

L'administration est seule responsable du retard pris dans l'application du NES prévue initialement pour le 31 décembre au plus tard. Elle a cherché à faire des économies sur le dos des personnels. Les 700 000 euros prévus en 2011 pour financer le NES ont été réutilisés au détriment des B « techniques ». Pénalisant 1200 à 1500 agents qui pensaient partir à la retraite avec cette aumône consentie avec le NES. Le retard pris dans ce dossier vient de la volonté du MEDDTL de conditionner l'application du NES à la fusion des corps.

La CGT met à profit ce délai pour continuer d'arrache-pied de négocier de meilleures conditions de reclassement pour TOUS.

Fusionner des corps de catégorie B différents dans un même corps dont l'architecture (celui du NES) offre des conditions de reclassement différenciées, conduit à une proposition de projet a minima pour les CTRL, les agents de catégorie C, et les emplois fonctionnels.

Tout agent aspire à dérouler une carrière du C vers le A. Le projet du NES ne le permet pas.

Des groupes de travail sont déjà constitués pour avancer sur le thème de la formation. La CGT demande à connaître le contenu de ses réflexions. Une concertation doit avoir lieu sur ce sujet, comme sur celui du contenu des recrutements. La CGT rappelle son attachement au maintien des spécificités des corps actuels et à la pérennisation des écoles.

L'indemnitaire va converger progressivement sur 3 ans (ISS et PSR) entre les différents statuts d'origine. Le marché de dupe risque d'apparaître avec la mise en place de la PFR aux corps de B

« techniques ».

Pour conclure, nous devons rester mobilisés pour que la mise en œuvre de cette réforme se traduise par une réelle avancée pour tous. Nous devons porter nos revendications et exiger :

- Une mesure sociale pour l'intégration des syndics de gens de mer et chefs d'équipe d'exploitation dans le nouveau corps,**
- Une intégration à l'identique des trois corps dans le Nouvel Espace Statutaire,**
- Un réel déroulement de carrière, pour permettre à tout agent entré au pied du corps de dérouler une carrière sur les 3 grades,**
- Un plan de reclassement vers la catégorie A sur 3 ans avec notamment un reclassement immédiat en catégorie A des 800 Emplois Fonctionnels et une compensation financière immédiate de leurs ISS 2010.**

La CGT porte des revendications
Pour une réforme de progrès,
pour de réelles avancées sociales au bénéfice de tous.
PORTONS LES ENSEMBLE.